

N° 2022-312

Nous, Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,  
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10 et suivants,  
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la société DS Travaux, siège social 27 rue d'Ennevelin à Avelin (59710), pour le compte d'Enedis en ce qui concerne des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir au 90 rue de la Quièze à Templeuve-en-Pévèle (59242) qui se dérouleront à partir du 28 septembre 2022 jusqu'au 21 octobre 2022.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Du 28 septembre 2022 au 21 octobre 2022, en raison des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir, la circulation sera réglementée comme suit au 90 rue de la Quièze à Templeuve-en-Pévèle :

- Stationnement interdit au droit du chantier,
- Vitesse limité à 30km/h,

**Article 2 :** La pose de la signalétique sera effectuée par l'entreprise concessionnaire des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le directeur de la société DS Travaux, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont à Marcq, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Sous les conditions suivantes :

- Reprise en totalité des zones en enrobé impactées par les travaux,

*A. faire valider par les services travaux-voies avant intervention.*

Templeuve-en-Pévèle, le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Luc MONNET

**Alain DELECLUSE**  
Adjoint aux travaux,  
à la voirie et au cimetière

*le 23/9/2022.*

*PO*

**Alain DELECLUSE**  
Adjoint aux travaux,  
à la voirie et au cimetière

